

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° CD58

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 22

À l'alinéa 6, substituer à la référence :

« L. 2213-6 »

la référence :

« L. 2213-6-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.